

Dossier de candidature Section sportive **BOXE**

2026 – 2027



« La boxe c'est plus qu'un sport : c'est un
état d'esprit »

SECTION SPORTIVE BOXE

L'encadrement



Les cours de section et d'AS sont assurés par **Mr Lecoq**, enseignant d'EPS, Contact : lecoqeps@gmail.com

Les élèves seront amenés à rencontrer d'autres encadrants en lien avec le milieu fédéral, pour enrichir leur expérience.

Les objectifs



Objectifs scolaires

- Permettre la réussite scolaire dans un cadre sain.
- Il est attendu de l'élève des résultats satisfaisants ainsi qu'un comportement irréprochable.
- Apprendre à l'élève à s'organiser dans son travail en mêlant l'activité sportive et les cours du quotidien.

Objectifs éducatifs

- Développer la motivation de l'élève afin qu'il puisse s'épanouir le plus possible dans son cursus scolaire.
- Développer la rigueur et le discipline de l'élève par le biais de la boxe où respect des règles et de l'adversaire est primordial.

L'emploi du temps

(Le vendredi correspond au créneau de l'AS).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI
6 ^e -5 ^e		15h50 -17h15	
4 ^e -3 ^e			15h50 -17h15
6 ^e -5 ^e 4 ^e -3 ^e			12h15– 13h15

Règles de vie

- Les absences répétées ou non justifiées seront sanctionnées.
- - Si une dispense est supérieure ou égale à une semaine, un certificat médical est obligatoire.
- - Les élèves de section doivent participer aux cours d'AS qui ont lieu le mercredi (Voir tableau).

Il reste une règle INDISPENSABLE... Venir pratiquer dans la joie et la bonne humeur !!

Compétitions et activités

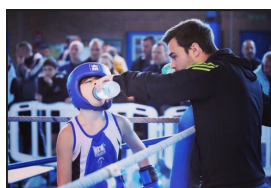


- Compétitions UGSEL (Challenge Régional)
- Possibilité de participer à la formation de Jeunes Officiels UGSEL
- Compétitions fédérales FFB s'ils remplissent les conditions de catégories d'âge et de grade

A noter : Les compétitions et/ou formations ont souvent lieu le mercredi ou le samedi

Au cours de l'année les élèves de section vont pouvoir :

- Rencontrer des sportifs de bon/haut niveau
- Participer à des sorties diverses (Gala de boxe, balade en parc...)
- Découvrir d'autres sports dans le cadre de la section
- Et bien d'autres choses en fonction des événements de l'année en cours



La licence



L'élève reste licencié dans son club d'origine ou aura la possibilité de s'inscrire au club du collège. La section Boxe est rattachée au collège, elle n'est donc pas en concurrence avec les clubs. Il s'agit d'un travail en partenariat.

L'élève doit obligatoirement avoir :

- Une licence UGSEL à l'AS du collège (10 €)
- Un certificat MEDICAL